ADDITIF
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Suite à un problème de paramétrage du logiciel RH, l'ensemble des agents contractuels de la collectivité sont regroupés dans la catégorie « contractuels non permanents ».

Or pour l'année 2021, nous recensons 53 agents contractuels permanents.

Effectif

- 541 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021 :
  - 373 fonctionnaires, soit 69% des agents de la collectivité, *(et non 369, 4 agents occupants un emploi fonctionnel n'ont pas été comptabilisés sur leur grade d'origine)*
  - 53 contractuels permanents, soit 10% des agents de la collectivité,
  - 115 contractuels non permanents, soit 21% des agents de la collectivité

- Aucun contractuel permanent en CDI
  - 85% des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	15%	27%
Technique	47%	48%	47%
Culturelle	4%	5%	4%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	11%	25%	11%
Police	6%		6%
Incendie			
Animation	3%	7%	3%
Total	100%	100%	100%

- Répartition par genre et par statut

Contractuels : 20% d'hommes et 80% de femmes

Mouvements

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
440 agents	426 agents

Variation des effectifs

Fonctionnaires	**-3.12%**
Contractuels	-3.63%
Ensemble	-3.18%

Evolution professionnelle

- 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé
  Dont 100% des nominations concernent des femmes

- 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés
  Dont 100% des nominations concernent des femmes

Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	1	2
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

- Motif de la sanction prononcée

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision), **soit 33,33% des agents sanctionnés**

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste), **soit 66.66% des agents sanctionnés**

Budget et rémunérations

La rémunération des agents contractuels permanents a été comptabilisée dans la rémunération des agents contractuels non permanents.

Après correction, la répartition est la suivante :

- Rémunérations annuelles brutes – emploi permanent : **12 509 523€**

(11 474 931€ agents fonctionnaires + 1 034 592€ agents contractuels permanents)

- Rémunérations des agents sur emploi non permanent : **2 001 504€**

(3 036 096€ - 1 034 592€ agents contractuels permanents)

- Le **RIFSEEP** a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- La collectivité est en **auto-assurance** avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- En 2021, **2 allocataires** ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)
- **10 920 heures supplémentaires** réalisées et rémunérées en 2021
- Le volume d'heures complémentaires concernant les agents à temps non complet ou à temps partiels n'a pas pu être évalué par le loigiciel.

Absences

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible »	5.03%	3.81%	4.88%	1.61%
Taux d'absentéisme médical	11.19%	3.81%	10.27%	1.61%
Taux d'absentéisme global	13.44%	4.69%	12.35%	2.26%

➔ 48.96% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Handicap

➔ 36 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
➔ 1 travailleur handicapé employé sur emploi non permanent

Prévention et risques professionnels

➔ Assistants de prévention

5 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ Formation

11 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

- Coût total des formations : 1 320€
- Coût par jour de formation : 120€

➔ Dépenses

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

- Total des dépenses : 55 152€

Formation

➔ 361 jours de formation suivis par les agents permanents en 2021
➔ En 2021, 31.92% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
➔ 158 956€ ont été consacrés à la formation en 2021

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	16 208€
Montant moyen des bénéficiaires	96€

➔ L'action sociale de la collectivité

Prestations servies directement par la collectivité

Relations sociales

➔ Jours de grève

14 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2021 dans la collectivité